

Cogolin, le 31/08/2023

**Objet : Reconquête d'espaces boisés et de friches à potentiel agricole (Ref : E00074)
pour la défense des forêts contre les incendies**

Monsieur,

La Commune de Cogolin, en collaboration avec la Communauté de Communes du Golfe de St Tropez, s'engage dans une politique volontariste de reconquête des terres agricoles pour la défense des forêts contre les incendies. Les objectifs sont de :

- Remettre en culture des terrains autrefois exploités ;
- Lutter contre l'enfrichement des parcelles ;
- Protéger la population locale contre le risque incendie ;
- Diversifier et développer les productions agricoles ;

De façon complémentaire à la reconquête agricole de cet espace, la gestion forestière des espaces boisés fait également l'objet d'un accompagnement technique et financier auprès des propriétaires. Un programme de restauration des terrains incendiés est actuellement en cours, suite à l'incendie d'août 2021 et financé par la région Sud, le département du Var et le fond RESPIR. Les interventions éligibles ont pour objectif de régénérer des formations forestières plus résilientes aux aléas climatiques, moins combustibles, tout en y favorisant les productions forestières et la biodiversité. L'Association Syndicale Libre de la Suberaie Varoise est en charge de la mise en œuvre de ce programme auprès des propriétaires forestiers privés volontaires.

Pour répondre à ces objectifs, la commune s'inscrit pleinement dans le projet du **Plan de Reconquête Agricole**, qui a été initié par la Chambre d'Agriculture du Var et la Préfecture du Var et qui dispose de financements européens et régionaux (FEADER).

Ce Plan vise à développer le potentiel de production pour répondre aux besoins des filières agricoles locales, à valoriser l'agriculture dans sa multifonctionnalité et à répondre à la demande croissante d'approvisionnement en produits locaux, en remobilisant les espaces boisés qui étaient cultivés, il y a encore quelques décennies.

La déclinaison de ce projet passe par la reconquête de foncier forestier inexploité disposant de potentialités agricoles à destination de filières agricoles. Outre la remise en culture de ces terres, c'est aussi la prévention des incendies de forêt qui est recherchée en utilisant l'activité agricole pour créer des coupures de combustibles efficaces. Ces coupures naturelles, contribueront à cloisonner les massifs et joueront le rôle d'interface entre la forêt et les zones urbanisées. Ces zones ont été identifiées suite aux incendies de 2021 et elles ont été dénommées « **zones d'intérêt majeur** ».

C'est la SAFER PACA (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui sera l'artisan de l'animation foncière qui va être mise en place dans ce cadre.

Nous vous sollicitons aujourd'hui, car vos parcelles, dont les références figurent ci-dessous, font partie du foncier identifié dans le cadre du Plan de reconquête Agricole et sont localisées dans une « Zone d'intérêt Majeur ». Elles peuvent servir cette ambition en faisant l'objet d'une mise en culture (vignes, oliviers, châtaigneraies ...) ou d'un entretien sylvicole (avec pâturage ou travaux forestiers) contribuant à l'efficacité de cette « zone d'intérêt majeur ».

Commune	Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	Nature
COGOLIN	PORTONFUS	A	0794		2 ha 35 a 60 ca	Taillis simple

Nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur **Pierre NOEL**, conseiller foncier de la SAFER PACA, qui est missionné pour vous renseigner, vous préciser le statut et l'occupation de vos parcelles, et vous accompagner dans une mise en valeur agricole.

Vous pouvez d'ores et déjà le solliciter :



Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et comptant sur votre implication, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour la Chambre
d'Agriculture du Var

Pour la SAFER

Pour la Communauté de
Communes du Golfe de
Saint-Tropez

Pour la commune de
Cogolin

Pour l'ASL de la Suberaie
Varoise

La Présidente
Fabienne JOLY



Le Président
Patrice BRUN



Le vice-Président
Thomas DOMBRY



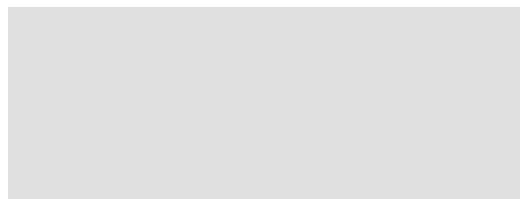
Le Maire
**Marc Etienne
LANSADE**



Le président
Claude AUDIBERT



ASL Suberaie Varoise
"Pôle Forêt"
Quartier Précoumin- Rte de Toulon
83340 LE LUC
Tél. 04 94 73 57 92



Cogolin, le 31/08/2023

**Objet : Reconquête d'espaces boisés et de friches à potentiel agricole (Ref : D00144)
pour la défense des forêts contre les incendies**

Madame,

La Commune de La Môle, en collaboration avec la Communauté de Communes du Golfe de St Tropez, s'engage dans une politique volontariste de reconquête des terres agricoles pour la défense des forêts contre les incendies. Les objectifs sont de :

- Remettre en culture des terrains autrefois exploités ;
- Lutter contre l'enfrichement des parcelles ;
- Protéger la population locale contre le risque incendie ;
- Diversifier et développer les productions agricoles ;

De façon complémentaire à la reconquête agricole de cet espace, la gestion forestière des espaces boisés fait également l'objet d'un accompagnement technique et financier auprès des propriétaires. Un programme de restauration des terrains incendiés est actuellement en cours, suite à l'incendie d'août 2021 et financé par la région Sud, le département du Var et le fond RESPIR. Les interventions éligibles ont pour objectif de régénérer des formations forestières plus résilientes aux aléas climatiques, moins combustibles, tout en y favorisant les productions forestières et la biodiversité. L'Association Syndicale Libre de la Suberaie Varoise est en charge de la mise en œuvre de ce programme auprès des propriétaires forestiers privés volontaires.

Pour répondre à ces objectifs, la commune s'inscrit pleinement dans le projet du **Plan de Reconquête Agricole**, qui a été initié par la Chambre d'Agriculture du Var et la Préfecture du Var et qui dispose de financements européens et régionaux (FEADER).

Ce Plan vise à développer le potentiel de production pour répondre aux besoins des filières agricoles locales, à valoriser l'agriculture dans sa multifonctionnalité et à répondre à la demande croissante d'approvisionnement en produits locaux, en remobilisant les espaces boisés qui étaient cultivés, il y a encore quelques décennies.

La déclinaison de ce projet passe par la reconquête de foncier forestier inexploité disposant de potentialités agricoles à destination de filières agricoles. Outre la remise en culture de ces terres, c'est aussi la prévention des incendies de forêt qui est recherchée en utilisant l'activité agricole pour créer des coupures de combustibles efficaces. Ces coupures naturelles, contribueront à cloisonner les massifs et joueront le rôle d'interface entre la forêt et les zones urbanisées. Ces zones ont été identifiées suite aux incendies de 2021 et elles ont été dénommées « **zones d'intérêt majeur** ».

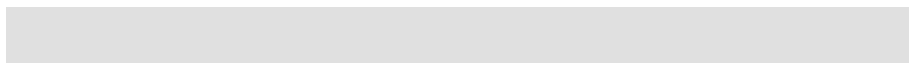
C'est la SAFER PACA (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui sera l'artisan de l'animation foncière qui va être mise en place dans ce cadre.

Nous vous sollicitons aujourd'hui, car vos parcelles, dont les références figurent ci-dessous, font partie du foncier identifié dans le cadre du Plan de reconquête Agricole et sont localisées dans une « Zone d'intérêt Majeur ». Elles peuvent servir cette ambition en faisant l'objet d'une mise en culture (vignes, oliviers, châtaigneraies ...) ou d'un entretien sylvicole (avec pâturage ou travaux forestiers) contribuant à l'efficacité de cette « zone d'intérêt majeur ».

Commune	Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	Nature
LA MOLE	SAINT MARC LE VIEUX	A	1220	J	2 ha 61 a 74 ca	Terres
LA MOLE	SAINT MARC LE VIEUX	A	1220	K	52 a 00 ca	Vignes
LA MOLE	SAINT MARC LE VIEUX	A	2470	J	5 a 00 ca	Sols
LA MOLE	SAINT MARC LE VIEUX	A	2470	K	2 ha 44 a 01 ca	Prés
LA MOLE	SAINT MARC LE VIEUX	A	2472		2 ha 18 a 76 ca	Taillis sous futaie
LA MOLE	SAINT MARC LE VIEUX	A	2474		52 a 07 ca	Taillis sous futaie

Nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur **Pierre NOEL**, conseiller foncier de la SAFER PACA, qui est missionné pour vous renseigner, vous préciser le statut et l'occupation de vos parcelles, et vous accompagner dans une mise en valeur agricole.

Vous pouvez d'ores et déjà le solliciter :



Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et comptant sur votre implication, nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour la Chambre
d'Agriculture du Var

Pour la SAFER

Pour la Communauté de
Communes du Golfe de
Saint-Tropez

Pour la commune de
La Mole

Pour l'ASL de la Suberaie
Varoise

La Présidente
Fabienne JOLY



Le Président
Patrice BRUN



Le vice-Président
Thomas DOMBRY



Le Maire
Sophie BARDOLLET



Le président
Claude AUDIBERT

